» Aïn Salah :	Mouldi Dada
» El Oued :	Mohamed Larbi Bouazzizi
» Ghardaïa :	Ali Chebbak
» Laghouat :	Mokhtar Lebni
» Tamanrasset :	Mohamed Chaouch Mourad
» Touggourt :	Ali Abdelghefar

COUR DE SAIDA :

Tribunal de Saïda :	Khaled Kahloula
» Aïn Sefra :	Bachir Benayad Cherif
» Mecheria :	Bachir Benayad Cherif
» El Bayadh :	Mohamed Boudrieh
» El Abiod Sidi Cheikh :	Mohamed Boudrieh

COUR DE SETIF :

Tribunal de Sétif :	Mohamed Bouleksibat
» Aïn Oulmane :	Mamoune Mostefai
» Bejaïa :	Mohamed Soukane
» Bordj Bou Arréridj :	Amar Adjenac
» M'Sila :	Amar Adjenac
» El Eulma :	Messaoud Feloussia
» Aïn Kebira :	Mohamed Dramchia
» Akbou :	Mohand Amokrane Ourabah
» Bougaa :	Ali Mekidèche
» Kherrata :	Ali Mekidèche
» El Kseur :	Abderrahmane Allal
» Mansourah :	Aïssa Daoudi

COUR DE TIARET :

Tribunal de Tiaret :	Ahmed Mekki
» Tissemsilt :	Tayeb Bouakkaz
» Frenda :	Mostefa Kehili
» Sougueur :	Mohamed Aïssaoua
» Aflou :	Benaouda Benioudrene

COUR DE TIZI OUZOU :

Tribunal de Bordj Ménaïel :	Ahcène Baba Aïssa
» Bouira :	Bachir Rayane
» Dellys :	Mostefa Taïleb
» Aïn El Hammam	Mouhoub Aktouf
» L'Arbaa Naït Irathen :	Ahmed Lamraoui
» Azazga :	Mostefa Chebbab
» Draa El Mizan :	Mohamed Akli Tamani
» Azeffoun :	Mostefa Chebbab
» Lakhdaria :	Amar Haddadi

COUR DE TLEMCEN :

Tribunal de Tlemcen :	Faïza Boutarene née Kadra
» Béni Saf :	Abdesselam Kaddour
» Ghazaouet :	Mokhtar Bouabdallah
» Maghnia :	Si Saïd Si Serir
» Ouled Mimoun :	Mohamed Ghomari
» Sebdou :	Mouffok Chekroun

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 5 mars 1973 portant délégation de signature au directeur de la planification et de l'urbanisme.

Le ministre des travaux publics et de la construction,

Vu les ordonnances nos 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret no 70-110 du 23 juillet 1970, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret no 72-64 du 21 mars 1972 portant organisation de l'administration centrale du ministère des travaux publics et de la construction ;

Vu le décret du 24 janvier 1973 portant nomination de M. Mohammed Lakhdar Allaoua Mohammedi, en qualité de directeur de la planification et de l'urbanisme au ministère des travaux publics et de la construction ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohammed Lakhdar Allaoua Mohammedi, directeur de la planification et de l'urbanisme, à l'effet de signer, au nom du ministre, des travaux publics et de la construction, tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 mars 1973.

Abdelkader ZAIBEK.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 22 décembre 1972, attribuant le régime de l'usine exercée à la compagnie algérienne de méthane liquide (CAMEL).

Le ministre des finances,

Vu les ordonnances nos 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;